

Le **D**irecteur général

Paris, le

30 JAN 2020

Décision de désignation

Vu l'article 37 a) du règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel et à la libre circulation des données,

Vu l'article L.330-1 du code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'article R.124-2 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant nomination du Directeur général de l'Office national des forêts.

Vu les articles D.222-12 et D.222-13 du code forestier,

Article 1 – Laurence Freyt-Caffin, cheffe du département juridique de l'Office National des Forêts, est désignée :

- déléguée à la protection des données
- responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques,
- responsable de l'accès à l'information relative à l'environnement,

Article 2 – La cheffe du département juridique est chargée de l'exécution de cette décision.

Article 3 – La décision de désignation du 29 mars 2018 est abrogée.

Bertrand Munch

Directeur général